

**Formation sur la sécurité incendie en résidences privées pour aînés**

**Employés**

**Module 4 : Éteindre selon les règles**

Le module 4 portera sur l’extinction selon les règles.

Dans un premier temps, il faut choisir le bon moyen d’extinction. Le moyen d’extinction le plus connu est l’eau. Cependant, vous ne pouvez pas l’utiliser sur :

* De l’huile en feu;
* Un appareil électrique sous tension (branché).

Pour cette raison, la plupart des résidences sont équipées d’extincteurs portatifs à poudre pouvant être utilisés sur la plupart des types de feu.

Même si le feu semble éteint, il faut toujours appeler le 911 et laisser les pompiers faire les vérifications nécessaires.

À la vue d’un début d’incendie :

* Avisez les occupants en déclenchant le système d’alarme incendie manuellement s’il n’est pas déjà en fonction et évacuez les gens présents dans la pièce où il y a un feu;
* Appelez le 911;
* Isolez le feu en fermant la porte de la pièce où il s’est déclaré sans mettre votre vie en danger;
* Si vous avez la formation nécessaire et que vous vous sentez en mesure d’intervenir, tentez d’éteindre un incendie de moins d’un mètre (3 pieds) de hauteur de flammes avec un extincteur portatif.

« Vous devez vous limiter à une tentative d’extinction. Retirez-vous si le feu n’est pas éteint et poursuivre l’évacuation ».

Quand vient le temps d’utiliser un extincteur portatif :

* Vous devez rester calme;
* Utilisez l’extincteur le plus près de vous;
* Utilisez l’extincteur lors d’un début d’incendie où les flammes ont moins d’un mètre (3 pieds) de hauteur;
* Utilisez-le en équipe de deux, de préférence;
* Positionnez-vous entre le feu et la sortie;
* Ne tournez jamais le dos au feu même s’il semble éteint.

Respectez les règles d’utilisation suivantes :

* Gardez une distance sécuritaire de 3 mètres (10 pieds) du feu;
* Brisez l’attache de plastique en tournant puis en retirant la goupille;
* Prenez le boyau et dirigez le bec vers le bas des flammes;
* Appuyez à fond sur la poignée pour libérer le contenu de l’extincteur;
* Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu;
* Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l’extincteur est vide (d’une durée maximum de 15 à 20 secondes);
* Que le feu soit éteint ou non, quittez la pièce en refermant la porte;
* Poursuivre l’évacuation du bâtiment jusqu’à l’arrivée des pompiers.

Demandez au propriétaire de votre résidence de contacter votre service de sécurité incendie local afin de connaître les possibilités de suivre une formation offerte dans votre secteur.

Cette formation vous permettra de pratiquer en présence d’une simulation de feu avec des extincteurs d’incendie portatifs.

Voilà ce qui complète cette formation. Afin de réviser les notions du module 4, nous vous invitons à remplir le questionnaire joint à cette page Internet.

Consultez également l’outil d’aide à la décision que vous retrouvez aussi sur cette page Internet.

Bibliographie

* Code de sécurité du Québec, chapitre VIII – Bâtiment et code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié)
* Penser sécurité à la maison : BBQ; Régie du bâtiment du Québec
* Guide pratique : La prévention des incendies et l’évacuation des résidences hébergeant des personnes âgées; Ministère de la Sécurité publique
* Formation du personnel de surveillance dans les résidences pour personnes âgées; Ville de Lévis
* L’extincteur portatif; Conseils de prévention incendie; Ministère de la Sécurité publique
* L’avertisseur de fumée; Conseils d’achat et d’entretien; Ministère de la Sécurité publique
* Le chauffage d’appoint électrique, au gaz ou au mazout; Prévention des incendies; Ministère de la Sécurité publique
* Le monoxyde de carbone; Prévention des incendies; Ministère de la Sécurité publique
* Le monoxyde de carbone tue! – Protégez-vous; Ministère de la Santé et des Services sociaux
* Les visites de prévention dans les résidences; Ministère de la Sécurité publique
* Voisins secours; dépliant de l’ACSIQ
* Lutte contre l’incendie; Wikipédia
* DVD « Évacuation des résidences pour personnes âgées »; ACSIQ
* DVD « Dans le feu de l’action  »
* Google image

Remerciements

**Comité de travail – Formation sécurité incendie**

* Claude Morin, directeur du service incendie, Ville de Sainte-Marie
* Steve Larose, chef à la prévention, Ville de Lévis
* Maxime Poulin, préventionniste, Ville de Thetford Mines
* Stéphane Royer, préventionniste, MRC des Etchemins
* Sylvain Veilleux, directeur du service incendie, Ville de Saint-Georges-de-Beauce
* Antony Cliche, coordonnateur des services incendie, Ville de Saint-Georges-de-Beauce
* Émil Paris, préventionniste, Ville de Beauceville
* Antoine Sévigny, coordonnateur sécurité incendie, MRC Nouvelle-Beauce
* Christian Provencher, préventionniste, MRC Nouvelle-Beauce
* Normand Boivin, préventionniste, MRC de Bellechasse
* Claude Bergeron, coordonnateur des services incendie, MRC de Lotbinière
* Alain Busque, directeur sécurité civile et incendie, Ville de Saint-Joseph ou MRC Robert-Cliche
* Bertrand Galipeau, préventionniste, MRC de L’Islet
* Marie-Andrée Lagueux, responsable du dossier certification des RPA, CISSS de Chaudière-Appalaches
* Kathleen Paquet, conseillère en bâtiment, CISSS de Chaudière-Appalaches

**Résidence Château Bellevue, Sainte-Marie**

**Résidence Les Marronniers, Lévis**

**Chargée de projet, coordination, recherche, conception, rédaction**

* Kathleen Paquet, conseillère en bâtiment, CISSS de Chaudière-Appalaches

**Support technique**

* Lily Labbé, adjointe à la Direction des services techniques, CISSS de Chaudière-Appalaches

**Photographie**

* Christian Provencher, préventionniste, MRC Nouvelle-Beauce

**Production vidéo**

**Chargé de projet, communication**

* Benoit Cantin, agent d’information, CISSS de Chaudière-Appalaches